

## N° 14.

## Chapelles des comtes de Flandres.

La chapelle dite des comtes de Flandre était située à peu de distance de l'extrémité est de l'église de Clairvaux, et orientée comme elle. La tradition du monastère attribuait sa construction à Philippe, comte de Flandre, mort au siège d'Acres le 1<sup>er</sup> juin 1191 (*Art de vérifier les dates*), et la lui faisait bâtir dans cette année même. Il m'a paru intéressant de discuter en peu de mots ces deux points.

Avant d'adresser une requête au roi pour obtenir la permission de transférer les ossements contenus dans cette chapelle, on chargea dom Le Boullenger, archiviste de l'abbaye, de rechercher son origine. Le travail du religieux nous est parvenu, et c'est ce petit mémoire que je vais examiner (*Archives de l'Aube*).

Dom Le Boullenger commence par avouer que les archives de Clairvaux ne lui ont fourni aucun renseignement : et c'est au moyen des imprimés qu'il établit sa thèse. Il s'appuie particulièrement sur l'épithaphe du comte Philippe, rapportée dans Henriquez, sur le P. Martène, dans ses *Anecdota*, et sur le *Journal de Trévoux* (1739 août), pour prouver que la chapelle fut bâtie par le comte Philippe, et l'année même de sa mort. Il cite aussi victorieusement une attestation, donnée le 13 février 1544 par les moines de Clairvaux, dans laquelle on lisait : « *capella constructa est per illustrissimum Philippum comitem Flandriæ.* »

Discutons brièvement la valeur de ces autorités : 1<sup>o</sup> L'épithaphe tirée du *livre des sépultures* porte en effet que la chapelle avait été construite par le comte de Flandre pour lui et sa femme : « *diligentia uxoris suæ Malthildis translatus est Claramvallem, ac reconditus honorifice intra hanc capellam, quam illi et sibi paraverat.* » (Henriquez, *Fasciculus SS. O. C.*, tom. II, Dist. XLI, VI.)

Mais, pour tirer une conclusion certaine de ce texte, il faudrait établir l'antiquité du *livre des sépultures*, tel qu'il a été publié par Henriquez ; et cette antiquité est du moins fort douteuse. Je sais que Ch. de Visch (*Biblioth. script. O. C.*) attribue à Geofroy, IV<sup>e</sup> abbé de Clairvaux et scribe de S. Bernard, la composition de ce livre : « *huic attribuitur liber de personis illustribus in Claravalle sepultis, qui inscribi solet Liber sepulchrorum.* » Mais c'est une simple assertion, d'autant moins prouvée à l'égard du texte donné par Henriquez, que ce dernier n'a cité aucun nom d'auteur.

Il est presque superflu de faire remarquer que Geofroy n'aurait composé qu'une très-petite partie du *Livre des Sépultures*, et qu'il se serait grandement accru après sa mort.

D'ailleurs Henriquez a lui-même rectifié l'assertion de l'épithaphe dans le *Ménologe des Cîteaux*, où il écrit au 12 août, en parlant de la chapelle des comtes de Flandre : « *Hanc sibi construxerat Malthildis vidua Philippi Elsattii Flandriæ comitis.* »

2<sup>o</sup> Le P. Martène n'est entré dans aucune discussion sur l'auteur de la chapelle et sur l'époque de sa construction ; il a seulement publié deux chartes dont nous ferons mention un peu plus loin.

3<sup>o</sup> Le *Journal de Trévoux* ayant rapporté une tradition, sans la discuter, il ne peut être invoqué en témoignage, pas plus que l'attestation des moines.

Au reste, une erreur grave sur un point facile à vérifier, dans laquelle tombèrent le *Journal de Trévoux*, dom Le Boullenger, et sur sa foi, les religieux de Clairvaux dans leur requête, montre qu'ils ont pu se tromper en d'autres points d'une vérification moins aisée. Cette erreur consiste à avoir donné au comte Philippe et à Mathilde une fille, Agnès, qu'ils n'ont jamais eue.

« On voit dans la même chapelle, dit dom Le Boullenger, le tombeau d'Agnès, comtesse de Champagne, fille du comte Philippe et de Mathilde.

La requête au roi en dit autant, et le procès verbal d'exhumation parle des ossements de Philippe, de Mathilde et « *Agnès, leur fille.* » Le *Journal de Trévoux* avait avancé quelques années plus tôt cette incroyable assertion, et peut-être avait-il contribué à établir une créance si singulière.

On eût pu cependant savoir, sans grands frais d'érudition, que le comte Philippe était mort sans enfants, après s'être marié deux fois, et Henriquez ne permettait pas de se tromper sur la princesse Agnès, enterrée à côté du comte de Flandre. Voici ce qu'on trouve au *livre des Sépultures*. (*Fasciculus SS. O. C.*, tom. II, Dist. XLI, VI.)

*Agnès Comitissa.*

« Post tumbas D. Philippī comitis Flandriæ et Malthildis uxoris ejus, jacet in eorum capella illustrissima Domina Agnès comitissa Campaniæ. »

On voit par ce qui précède que les recherches de dom Le Boullenger n'avaient pas été dirigées par une critique bien sévère, et que ce religieux s'en tint à la tradition du monastère, confirmée en apparence par l'épithaphe du *livre des Sépultures*.

Quelques pièces, bien connues de dom Le Boullenger, eussent dû, ce me semble, éclaircir la question.

Ce sont : 1<sup>o</sup> Une petite bulle de Clément III, donnée à Latran, le XI des cal. de fév., la III<sup>e</sup> année de son pontificat. (22 janv. 1190.) — Confirmant la concession de la sépulture dans leur église, que les moines de Clairvaux avaient faite au comte Philippe et à Mathilde : « *Nobilis viri Flandrensis comitis et Malthildis comitisse uxoris eius postulationibus inclinati, liberam sepulturam eorum in ecclesia vestra, cum Deus ipsos de presenti vita vocaverit, juxta concessionem quam illis, ad instantiam eorum fecistis, eidem ecclesie apostolica auctoritate concedimus, et presentis scripti pagina confirmamus.* (Ex origin., *Archives de l'Aube*.) »

2<sup>o</sup> Une charte de 1191, par laquelle Philippe, comte de Flandre, donne à Clairvaux la chapelle portative qui doit l'accompagner à la croisade : « *Quam mecum defero in itinere Ierosolimitano.* » (Voy. cette pièce dans le *Thes. nov. anecdot.*, tom. I, col. 639.) — Le pape Innocent III, par une petite bulle donnée à Rome, à Saint-Pierre, le IV avant les Ides de décembre, la VII<sup>e</sup> année de son pontificat (8 décembre 1204), confirma cette donation. « *Capellam, quam ad altaris obsequium (ornamentum — vid. *Cang. Gloss.*) clare memoriæ Philippus comes Flandrensis, vobis ultima voluntate legavit, sicut... ipsam possidetis... confirmamus.* » (Les originaux de cette bulle et de la charte de donation existent aux Archives de l'Aube.)

3<sup>o</sup> Une autre charte du même, datée de l'an 1191, par laquelle on voit que Philippe avait donné en présent sa chapelle (il faut entendre par là tous les instruments et non le lieu du culte) à son épouse Mathilde : « *Capellam meam... donavi carissime consorli mee Malthildi Regine.* » (Mathilde était fille d'Alphonse, roi de Portugal ; elle épousa Philippe en 1185. — Voy. *Art de vérifier les dates*), et que Mathilde, après l'avoir enrichie : « *Sicut illam in multis ampliaverat,* » l'avait donnée, à son tour, à l'église de Clairvaux, où Philippe et Mathilde avaient choisi leur sépulture, « *quam et ipsa postea, de assensu et beneplacito meo, sicut illam ampliaverat, devote contulit ecclesie B. Dei Genitricis Marie Clarevallis, ubi Ego et ipsa pari devotione nostram elegimus sepulturam.* » (*Thes. nov.*

*Anecd.*, tom. I, col. 639. — L'original est aux archives de l'Aube.)

Il me semble que ces documents authentiques établissent que le comte de Flandre, avant 1191, avait choisi sa sépulture dans l'église de Clairvaux (1), et non dans une chapelle séparée. On voit que la princesse Mathilde voulait être enterrée dans cette même église ; ce qui montre qu'elle songea à construire une chapelle distincte, seulement après la mort de son mari.

Il paraît évident encore que les donations du comte Philippe et de Mathilde, mal interprétées, et prises dans un sens inexact, donnèrent naissance à la tradition qui leur attribuait la construction de la chapelle de leur nom. Je dis qui leur attribuait, car il n'est pas entièrement démontré qu'elle ait été

bâtie même par la princesse Mathilde, attendu que dom Le Boullenger avoue que le comte Philippe et sa femme n'y attachèrent jamais ni fonds ni revenus.

M. Arnauld rapporte dans son *Voyage archéologique* (Troyes, 1843), p. 205, qu'il trouva abandonné, dans une rue de Bar-sur-Aube, un fragment de tombe en beau marbre noir, encadrée de filets et d'un mètre de large, avec cette inscription incomplète.

HIC JACET  
ILLVSTRISSIMA  
DOMINA MATHILDIS  
VXOR PHILIPPI  
COMITIS FLANDRIÆ...

C'était tout ce que le temps avait épargné alors de la nouvelle chapelle des comtes de Flandre.

## N° 15.

## Eugène III.

Il n'est pas sans intérêt de suivre le voyage du pape Eugène III en France, d'après les indications fournies par ses actes. Je les relève ici sur les *Regesta Pontif. Roman.* de Ph. Jaffé; *Berolini*, 1851, in-4<sup>o</sup>.

1147.	
Mart.	7. 8. Secusiae.
«	9. Ulciae.
«	26. Cluniaci.
«	30. 31. Divione.
Apr	3. 4. ap. Masnile-Lamberti.
«	10. Trecis.
«	11. in territorio Trecensi.
«	Provinciaci.
«	15. in territorio Meldensi.
«	20. Parisiis.
«	30. ap. S. Dionysium.
«	24. 25. 28. Parisiis.
Mai.	1. 6. 7. 11. 14. 15. 16. 17. 18. 25, C 27. 28. 29. 30. Parisiis.
Jun.	1. 3. 5. 7. Parisiis.
«	10. 11. ap. S. Dionysium.
«	12. 13. 14. 17. 19. 22. 24. 26. 29. Meldis.
Jul.	2. Parisiis.
«	14. 15. 16. 17. 23. 28. 29. 30. 31. Altiisiodori.
Aug.	3. 8. 13. 15. 22. 23. 24. 25. Alti- siodori.
Sept.	6. Altiisiodori.
«	14. 17. ap. Cistercium
«	19. ap. S. Sequanum.
«	25. Altiisiodori.
Oct.	6. 10. 11. 12. Altiisiodori.
«	13. ap. S. Florentinum.
«	24. 25. 26. 27. Catalauni.
Nov.	1. 3. Catalauni.
«	5. 9. 11. 22. Virduni.
«	29. prope Treverim.
«	30. Treveris.

(1) Si l'on opposait à la thèse que je soutiens ce passage de la Chronique de Clairvaux : « *Ann. Dom. 1191 in partibus transmarinis civitas Acra recuperata est a Christianis. Inter alios principes, qui ante Acram mortui sunt, mortuus est etiam nobilis comes Flandriæ Philippus : cujus ossa Claramvallem relata, posita sunt decenter in lapideo sarcophago in propria ipsius capella.* » — je répondrais que ces mots *in propria ipsius capella* — peuvent parfaitement s'entendre d'une chapelle de l'église de Clairvaux, dans laquelle le comte de Flandre avait désigné la place de son tombeau. (*S. Bern. gen. illustr. assert.* p. 89).

Déc.	7, 18, 20, 22, 25. Treveris.
1148	
Jan.	13, 20, 27, 28, 31. Treveris.
Febr.	6, 13. Treveris.
«	15. ap. Sarranium.
«	18. Metis.
«	22. 26. Virduni.
Mart.	16, 17, 21, 28, 29, 30. Remis.
Apr.	1, 3, 4, 5, 7, 8, 10, 13, 14, 18. Re- mis.
«	20. Catalauni.
«	23. in territorio Trecensi ap. Bren- nam.
«	24. 26. ap. CLARAMVALLEM.
«	27. in territorio Lingonensi.
«	29. Lingonis.
Mai.	5, 7. Bisuntii.
«	in montanis Jurensibus.
«	14, 17, 20, 27. Lausanæ.
Jun.	16. Vercellis.

Ce simple tableau dérange bien un peu l'itinéraire que les *Annales Ord. S. Benedicti* (tom. VI, lib. LXXIX, p. 441) font suivre au Pape Eugène III : mais les doctes auteurs de ce grand travail ne possédaient pas le facile moyen que les *Regesta* m'ont fourni, et qu'ils pourront fournir à d'autres, de suivre les voyages d'un pape, jour par jour, en quelque sorte.

Il paraît d'après le *Voyage Littéraire* (Paris, 1717, 4<sup>o</sup> part., p. 101), que le pape Eugène III, alors qu'il n'était que simple moine à Clairvaux, avait été chargé du soin du chauffoir.

« Le chauffoir, disent les Bénédictins, joint le réfectoire. On lit sur la porte les vers suivants.

*En ce chauffoir le bon religieux  
Se doit chauffer sans bruit ou en silence,  
Soi démontrant de maintien gracieux.  
Et mêmement tenant paix et silence.  
Car, comme on dit, icy en patience  
Fut chauffournier Eugène le saint homme :  
Mais sa vertu et grande sapience  
Tant l'exalta qu'il fut Pape de Rome.*

Le ms. XV de M. l'abbé Matthieu renferme la copie d'une petite bulle du Pape Eugène III, que je crois utile de reproduire :

P. 216. — « *Eugenius Episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis conventui Savigniacensi et Abbatibus monasteriorum ad idem cœnobium pertinentium, eorumque fratribus, salutem et Apostolicam Benedictionem. Pax Ecclesie, fratrum concordia, Religionis vigor, status monasteriorum unitatis vinculo conservantur. Hujus rationis intuitu, dilecti filii nostri Savigniacensis et Belbacensis Abbates*

ad Cisterciense Capitulum venientes, tam se quam suam universitatem per carissimum filium nostrum Bernardum Clarevallis abbatem in unitatem Cisterciensis Congregationis et Ordinis suscipi a Nobis presentibus humiliter postularunt. Eorum itaque religiosam devotionem in Domino commendantes paternè charitatis debito sumus congavisi, scientes scriptum esse: *frater qui adjuvatur a fratre, ambo consolantur*. Quocirca secundum eorum gratum Deo et laudabile desiderium, tam eos quam vos sancto illo collegio sociantes, Apostolica auctoritate statuimus ut hec amabilis et jucunda societas futuris temporibus inviolabiliter observetur. Prefato igitur filio nostro Savigniacensi Abbati tanto vos pro-

pensius filialem obedientiam secundum ejusdem Ordinis instituta exhibere precipimus, quanto acientius pro vestra salute cognoscitur laborare. Si quis autem contra hujus nostre confirmationis paginam scienter venire temptaverit, indignationem Omnipotentis Dei et BB. Petri et Pauli Apostolorum ejus se noverit incursum. Datum apud Segnanum XIII Kal. Octobris, 1148. » (Cf. Manrique, *Ann. Cist.* ann. 1148. cap. VII.)

Il existe une *Histoire du pontificat d'Eugène III*, par dom Jean Delannes, bibliothécaire de Clairvaux; Nancy, 1737, 1 vol. pet. in-8°. — Ce religieux dit dans sa préface qu'il s'appliquait depuis trois ans à une histoire de l'abbaye de Clairvaux.

## N° 16.

## Clairvaux acquis par le gouvernement.

D'après un décret du 16 juin 1808, le Gouvernement se rendit acquéreur de l'ancienne abbaye de Clairvaux. La vente lui en fut faite le 27 août 1808, par M. Antoine-Pierre Rousseau, propriétaire manufacturier, membre du collège électoral du département de l'Aube. M. Rousseau l'avait acquise lui-même du sieur Cauzon, premier acquéreur, le 2 vendémiaire an VIII. (24 sept. 1799.)

Clairvaux fut vendu au Gouvernement moyennant la somme de 350,000 fr.

Je lis les détails suivants dans un état des bâtiments, dressé le 8 nov. 1808 par M. Gilbert, architecte des bâtiments civils près du ministère de l'intérieur.

ART. 27. — *Eglise*. « En sortant des cloîtres, on entre à l'église au droit de la croisée.

Cette église a été transformée en halle de verrière; elle est disposée et forme nef et bas-côtés dans sa plus grande dimension, à prendre du portail à la croisée.... En face de la nef, dans la partie de la croix, est un rond-point avec colonnes et galerie, et sur la gauche, au nord, une sacristie. »

Un rapport du même architecte apprend qu'en

1812 l'église était, sinon entièrement, au moins aux trois quarts démolie.

Dans la chapelle actuelle des détenus, à Clairvaux, j'ai vu, en 1846, un bon tableau en grisaille représentant saint Malachie en habit de moine, la mitre en tête, et couché sur sa crosse. Des anges lui jettent des fleurs.

Quelques personnes croient y trouver l'image de saint Bernard, faute de se rappeler que le grand abbé ne porta jamais la mitre, et que, jusqu'à son trente-troisième successeur, Etienne de Soisy, elle ne parut pas sur la tête des abbés de Clairvaux.

« Stephanus de Sossiano, dicitur les *Elogia* de dom Antoine Saulnier, XXXIV Abbas Clarevallis, anno Domini 1380, sacre theologie professor, quondam abbas de Pruliaco, abbatizavit hic annis viginti duo, hic fuit primus myrtratus.

*Hic Stephanus de Sossiano, dictus quoque Doctor Primo Pruliaco revit et hancque domum Annis bis denis qui praeuit atque duobus.*

*Primus myrtratus extitit hic Dominus.* » (Cf. *Gall. Christ.* t. IV, col. 809)

## N° 17.

## Extraits des inventaires de Clairvaux relatifs à saint Bernard et à saint Malachie.

## A.

## I. INVENTAIRE DE 1504 (1).

Inventarium sacristie Clarevallis, factum die decima quinta mensis decembris, anno Domini millesimo quingentesimo quarto tempore Reverendi in Christo Patris et Domini, Domini Johannis quadragiesimi Abbatis Clarevallis, sacre Theologie professoris (Johannes de Cabilone); in presentia Reverendi in Christo Patris, Domini Petri de Vireyo, senioris Abbatis, et Nonnorum (pro *Domnorum*) Nicolai de Parisiis Prioris, et Jacobi de Sezania sacristae ejusdem monasterii.

F° 4, R° et V°. Tabula magna cum portis.

Primo loco est tabula cum portis, in quarum superficie sunt duo Angeli elevati; quæ facta fuit tempore Domini Guillelmi, XII Abbatis Clarevallis, et Nonnorum Petri et Drogonis sacristarum, ex XXXV marcis argenti, et II marcis auri; continens plures lapides preciosas, videlicet XVI balais, et saphiros XXXI, et alias lapides minoris pretii. In hujus tabulae medio collocata est portio Dominice crucis quæ missa fuit Beato Bernardo a patriarcha Jerosolymitano, sicut ipse scribit ad ipsum patriarcham in quadam epistola (2) et a tempore ipsius

(1) Copies exécutées au XVIII<sup>e</sup> siècle. — (Archives de l'Aube.)

(2) S. Bern. op., *Epist.* CLXXV. *Nota*. — Eadem

diu sola fuit in Claravalle... in eadem tabula continentur istæ reliquie... digitus B. Bernardi — vacuum reperitur vasculum digiti.

F° 2, R°. Tabula crucis missæ Beato Bernardo ab Almarico rege Jerosolymitano.

Secundo loco est tabula argentea continens IX marcis argenti et I marcem auri; quam fieri fecit in Claravalle, Hugo, quondam Abbas sancti Gileni (S. Guilain, D. de Cambrai), tunc autem monachus Clarevallis, tempore Nonnorum Anselmi, Petri et Drogonis sacristarum: in ejus tabulae medio, in eminentiori parte posita est crux, quam miraculose misit Almaricus rex Jerosolymitanus in Claramvallem, post plurimos annos a transitu Beati Bernardi ab eodem in somnio admonitus, sicut in tractatu de eadem plenius continetur (3).

D ligni Dominici particula insignis etiam nunc visitur in thesauro Clarevallensi.

(3) Manrique (*Ann. Cist.*, 1173) raconte l'expédition d' Amaury I<sup>er</sup>, roi de Jérusalem; l'apparition de S. Bernard à ce prince et l'envoi d'un fragment de la vraie croix à Clairvaux par ce dernier. Son récit est tiré d'anciens manuscrits. On le retrouve dans *Op. S. Bern. Gaufridus*, III, 26. Dans Manrique, comme dans l'édition de Mabillon, la relation se termine ainsi: « Homo utique boni testi-

F° 5, V°. — Undecimo loco est vas quoddam quod factum fuit tempore Nonnorum Petri et Drogonis sacristarum Clarevallis, ex III marcis et dimidia argenti, in quo collocata est crux Dominica, quam attulit in Claramvallem Nonnus Eyrardus de Baris, quondam Magister Templi, postea monachus Clarevallis; avunculus Domini Adam Morinensis Episcopi, postea monachi Clarevallis. In hoc vase positus fuit dens sancti Bernardi, qui delatus est Parisi.

F° 8, R°. — Sequuntur capita.

Voyez au commencement de ma lettre les paragraphes de cet inventaire, relatifs au chef de S. Bernard, et à celui de S. Malachie.

F° 9, R°. — On trouve cette indication: Ea quæ sequuntur fuerunt addita inventario sacristie Clarevallis, tempore Domini Petri de Vireyo, tunc Abbatis, et Domni Jacobi de Sezania sacristæ.

F° 9, V°. — Duo pulchræ, magnæ et altæ imagines Beate Mariæ Virginis et sancti Bernardi, cum suis pedibus, diadematis, et cæteris ornamentis valde beneficiis et operatis et deauratis: simul ponderantes CLXXVI marcas III uncias, VII tresellos.

F° 10, R°. — Imago Beati Bernardi per se ponderat XCII marcas, VII uncias, V tresellos; sicut patet per declarationem, partium ejusdem imaginis; cujus solum corpus ponderat XXX marcis, III uncias cum dimidia; caput vero duo brachia et diadema ponderant XXVII marcas, III uncias cum dimidia; ecclesia et crossa sine baculo ponderant XVI marcas, VI uncias, V tresellos; pes vero cum repositoio reliquiarum sine crystallo ponderat XVIII marcas, II uncias; quæ omnes partes simul junctæ efficiunt totale pondus XCII marcarum, VII unciarum, V tresellorum; sub ejus pede in philacterio continentur reliquie sequentes; videlicet: de costa Beati

monii et conversationis honestæ tam a mendacii suspitione remotus, quam a vitæ corruptionibus alienus. » — Le Ms. n° 6 de la bibliothèque publique de Troyes, in-f° de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, donne l'histoire du fragment de la vraie croix envoyé à Clairvaux par Amaury. — « *Quomodo rex Jerusalem sanctam crucem, quam in preliis gestabat, apparente et jubente sibi sancto Bernardo, Claramvallem misit.* »

Mais, après *alienus*, on lit ce qui suit: « *Exultet ergo in Domino Clarevallensis ecclesia, tanti muneris sublimata fastigio, et incomparabilis thesauri certissima possessione donata, salutaris ligni possessione gloriatur. Procul hinc totius dubietatis et ambiguae suspitionis occasio, ubi tam celebris astipulatione miraculi, et autentico sublimium testimonio personarum, certam sacri stiptitis portionem exploratæ veritatis approbat certitudo. Viderint alii qui se ejusdem benedictionis participes suspicantur, viderint, inquam, duo veritatis judicio de vero ligno sanctissimæ crucis constet esse quod possident. Nos certe de nostro ambigere non permittimur, qui in hujus rei non jam fide, sed cognitione certissima, tam supernæ revelationis miraculo, quam regis pietatis testimonio solidamur. Sub umbra igitur preciosa hujus arboris fiducialiter accubantes, tuam, piissime Jhesu, perfusis affectibus poscimus bonitatem; ut et sacri muneris largitorem celesti benedictione remuneret, et nos, devotissimos tuæ crucis servulos, in ea quam ipse peperit libertate conservet. Qui vivis et regnas cum Deo Patre in unitate Spiritus Sancti Deus, per omnia secula seculorum. Amen. »*

Ce petit fragment méritait d'être connu: il pourrait encore servir à établir, contre l'opinion vulgaire, que l'authenticité d'une relique n'était pas sans prix aux yeux des moines *crédules* du moyen âge. Ceux qui les accusèrent d'une crédulité naïve savaient pas que la vérité est la raison de la foi.

Bernardi... de cuculla et de coopertorio Beati Bernardi, et de matta super quam obiit. Quarum imaginum lapides tam pretiosæ quam communes, valorque et pretium facturæ alibi diffusius declarantur; scilicet in declaratione per domnum Guillelmum Mole tradita, et sua propria manu scripta.

F° 10, V°. — Duo magni plati sivi disci argentei, ad serviendum prælato in majori altari, in quorum medio intra figuram solis sunt posita arma (armoiries) sancti Bernardi; qui, sine deauratura, ponderant XV marcas, V uncias cum dimidia.

F° 11, R°. — Sequuntur aliæ reliquie in diversis vasculis.

Vas crystallinum cum triplici pede argenteo et deaurato, in quo positus est pollex Beatissimi Bernardi Abbatis, coopertus uno campanili argenteo, in ejus summitate est saphirus. Quod vas fecit fieri Dominus Johannes de Aizanvilla; ponderis IV marcarum cum dimidia, et dimidia uncia.

— Est brachium Beati Malachie argentum; quod fecit fieri idem Dominus Johannes, de Aizanvilla ex VII marcis et dimidia argenti, cum lapidibus pretiosis et annulo incatenato catena argentea.

F° 12, R°. — Parvum serinium ligneum deargentatum, cujus sera est de argento, plenum reliquiis, scilicet: de vestimentis sacerdotalibus Beati Bernardi Abbatis et superior pars crossæ ipsius.

F° 13, R°. — Aliud vas oblongum... continens multas reliquias; videlicet: ... de sancto Bernardo.... ponderis XIII unciarum cum dimidia.

F° 15, R°. — Zona sancti Bernardi de serico, munita argento deaurato in suis extremitatibus.

F° 16, R°. — Tabulare ligneum cum portis (volets), in quo depictæ sunt imagines B. M. et BB. Bernardi et Benedicti—datum a Domino Petro de Vireyo.

F° 17, R°. — Rosarium de ebore appositum imagini argenteæ Beati Bernardi—datum a Domina Catharina Ferrières uxore Domini de Dintavilla (Dinteville).

## B.

## INVENTAIRE DE 1640.

Cet inventaire existe en original aux archives de l'Aube. C'est un registre in-f° en papier, couvert en peau brune; sur le plat de la couverture on lit ces mots: « Inventaire de la sacristie de Clairvaux fait en l'an 1640. » — Malheureusement il est mutilé; les feuillets manquent jusqu'au F° 6. — Au F° 17, R°, on lit: † Inventaire de la sacristie de Clairvaux comprenant le petit reliquaire, les calices et autres argenteries, les ornements pontificaux, les parements d'aultels, chassubles, chappes, les linges, tapisseries et autres choses appartenantes à la décoration de l'Eglise; fait le quatorziesme de may, mille six cent quarante, par l'ordonnance de Révérend Père en Dieu, dom Claude Largentier, quarante cinquième Abbé dudict Clairvaux, en présence de dom Didier Gautherin, et de dom Benoist Lavandier, et mis entre les mains de dom Antoine le Borgnet soubprieur et grand sacristain, et dom Ponce Thibaron aussy sacristain.

F° 6, R° — En la quatriesme armoire cottée D, est premièrement un coffre couvert de feuilles d'argent doré, lequel est supporté de quatre pattes de cuivre; au dessous du couvercle il y a deux rangées de reliques avec leurs noms qui sont gravés dessus; en la plus haulte rangée sont ces reliques, savoir: ..... S. Malachie episcopi.... Ce reliquaire a esté fait du temps de dom Guido X<sup>e</sup> Abbé de Clairvaux.

F° 7, V°. — En l'armoire cottée E, il y a un beau reliquaire d'argent doré, comme en pyramide, où repose le chef de S. Barnabé apostre; la poignée a six images en esmail, au-dessus de laquelle sont